

**SEANCE DU 3 MARS 2025**  
Convocation du 25 février 2025

Sous la présidence de M. COLIN, Maire, étaient présents Marie DIVERRES, Gildas FOREST, Jean-Luc L'HOSTIS, Gildas MARZIN, Joséphine PRIGENT, Roland JESTIN, Laurent PINO, Sandrine LECANTE, Vincent MARQUE, Gilbert LE GALL, Hélène VINCENT, Laëtitia ELY-CADALEN, Bernard QUEMENEUR, Michelle MICHEL.

Etaient excusés : Mme Laëtitia CADALEN et M. Vincent MARQUE qui ont donné respectivement pouvoir à Mme Hélène VINCENT et M. Jean-Luc L'HOSTIS.

Secrétaire de séance : Mme Hélène VINCENT

-o=O=o-

**COMPTE FINANCIER UNIQUE DE 2024**

Le compte financier unique constitue le document budgétaire qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Celui-ci est présenté à l'assemblée pour chacun des budgets.

Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte financier unique du budget principal laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 230 670,42 €. Les charges ont globalement augmenté de 6%, avec une hausse plus marquée sur les charges à caractère générale de 15%. Les recettes ont été à un niveau supérieur de 9%. Un excédent d'investissement de 109 226,86 € est approuvé également. La rénovation de l'éclairage public se poursuit, tout comme la voirie communale.

Les frais d'étude et de lancement de l'espace de convivialité impactent également la section d'investissement.

Le budget de lotissement Poul Lapig, qui présente un excédent de 11 255,30 € en section de fonctionnement et se présente à l'équilibre en section d'investissement, est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le budget de lotissement Park Mein qui présente un excédent de 25 461,73 € en section de fonctionnement et présentant un déficit d'investissement de 76 481,13 € en section d'investissement, est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés. A ce jour, 13 lots sur 14 sont réservés.

**AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Conseil Municipal, considérant que la section de fonctionnement du budget communal présente un excédent de 230 670,42 €, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, sur proposition de M. le Maire, d'affecter la totalité de la somme au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif de 2025 en prévision des dépenses d'investissement à venir.

Le budget du lotissement Poull Lapig présentant un excédent de fonctionnement de 11 255,30 € le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, de le reporter à nouveau.

Le budget du lotissement Park Mein présentant un excédent de fonctionnement de 25 461,73 € le Conseil Municipal décide, par 15 voix pour, de le reporter à nouveau.

+++++

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance close. Celle-ci est levée à 21h15'.